

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 28 MARS à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mr Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mr Jesus SIMON - Mme France POUDEX - Mrs. Eric DARRIERE - Julien DUBOIS - Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Géraldine MADOUNARI - M. Bruno CASSEN - M. Pascal DAGES - Mme Sarah DOURTHE - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
 Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
 Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Anne SERRE
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. André DROUIN
 M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Grégory RENDÉ
 Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS
 Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIÈRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : SAISON CULTURELLE 2019/2020 PROGRAMME, PLAN DE FINANCEMENT, TARIFS, DEMANDE DE SUBVENTIONS

Dans le cadre de sa saison culturelle, la ville de Dax souhaite :

- Proposer une programmation de qualité et pluridisciplinaire,
- Favoriser l'accès au plus grand nombre par une politique tarifaire adaptée,
- Proposer une programmation composée de spectacles ayant une audience nationale mais aussi ceux de compagnies de région Nouvelle-Aquitaine afin d'accompagner la création artistique,
- Etre en complémentarité avec les trois autres programmations associatives,
- Proposer une programmation jeune public.

Des actions de sensibilisation et de médiation culturelle seront organisées autour d'une programmation de 20 spectacles.

Cette saison culturelle 2019/2020 comprendra des spectacles sur les thèmes de la musique, du cirque actuel, de la chanson, du théâtre, de la danse. Des spectacles en direction du jeune public seront également organisés.

Elle continuera son engagement dans une programmation pour les plus jeunes en organisant à la fois plusieurs séances scolaires, des rendez-vous le dimanche pour découvrir des spectacles en famille.

L'office artistique de la région Nouvelle-Aquitaine apportera son aide à plusieurs compagnies régionales programmées sur cette saison diminuant d'autant le coût du spectacle.

Le programme détaillé des spectacles de la saison culturelle 2019/2020 ainsi que les tarifs sont présentés en annexe.

La billetterie sera assurée par le service culture conformément à la régie de recettes.

La vente de billets sera organisée de la façon suivante :

La ville de Dax assurera la vente des abonnements, des groupes dans le cadre de partenariat, la vente par internet et la vente de billets à l'unité, dans le hall de l'Atrium, une heure avant chaque spectacle.

L'office intercommunal de tourisme et de thermalisme du Grand Dax assurera la vente d'une partie des billets, dès l'ouverture des locations, à l'unité jusqu'au jour du spectacle, conformément à la convention annuelle signée (celle de 2018/2019 jointe).

Il convient d'autoriser la ville à prendre en charge les cachets artistiques, les frais de restauration, d'hébergement, de transport, de défraiements de tous les intervenants ainsi que les dépenses techniques et logistiques.

Le budget prévisionnel s'élève à 175 000 € et le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	175 000 €
Budget artistique	120 000 €
Transport/hébergement/restauration	28 000 €
Frais techniques	6 000 €
Frais annexes (divers, taxes ...)	7 000 €
Communication	14 000 €
RECETTES	175 000 €
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	10 000 €
Conseil départemental des Landes	15 000 €
OARA	4 000 €
Recettes billetterie	80 000 €
Participation ville de Dax	66 000 €

Les crédits correspondants aux dépenses et aux recettes seront inscrits au budget culture, exercice 2019.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR STEPHANE MAUCLAIR, PREMIER MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 34 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION CELLE DE M. Alexis ARRAS**

APPROUVE le plan de financement de la saison culturelle 2019/2020,

FIXE les tarifs des différents spectacles tels que présentés en annexe,

SOLLICITE une subvention à son taux maximum auprès du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,

AUTORISE la mise en vente d'une partie de la billetterie de la saison culturelle 2019-2020 à l'Office intercommunal de tourisme et du thermalisme,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces contractuelles relatives à la saison culturelle 2019/2020.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20190328-11-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 01 Avril 2019

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».